



# Les enjeux de la tarification du carbone

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Introduction-Les-enjeux-de-la.html>

27 novembre 2015 (mis à jour le 21 mars 2016)

**En 1992, l'Organisation des Nations unies et ses États membres, alertés sur la gravité du réchauffement global par la communauté scientifique, décident de prendre des mesures à l'échelle de la planète. Ils se dotent de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la CCNUCC, point de départ d'une surveillance accrue du changement climatique.**

Depuis l'établissement du Protocole de Kyoto en 1997, plusieurs pays se sont fixé des objectifs de réduction de leurs gaz à effet de serre.

La Conférence de Paris sur le climat a abouti fin 2015 à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant sur le climat pour maintenir la température globale en deçà de 2°C, et ainsi limiter le dérèglement climatique et ses effets.

Pour répondre à ces enjeux de réduction des émissions des gaz à effets de serre, une panoplie d'instruments existe. Parmi eux, donner un prix au carbone est un élément important de lutte contre le changement climatique. On distingue plusieurs mécanismes pour « donner un prix au carbone » : imposer une taxe sur les émissions ; organiser un marché sur lequel s'achètent et se revendent des permis d'émettre ; mais arrêter les soutiens aux énergies fossiles, mettre en place des normes d'émissions, ou financer la R&D pour faire progresser l'innovation bas carbone, c'est aussi implicitement donner un prix au carbone.

**La tarification du carbone permet avant tout d'envoyer une incitation stable et durable aux acteurs économiques pour qu'ils s'engagent sur la voie d'une économie bas carbone,** en réduisant leurs émissions et en recevant les signaux appropriés pour investir dans les technologies vertes sobres en carbone.

Les mécanismes de tarification du carbone explicites les plus utilisés, taxes carbone et systèmes d'échange de quotas (également appelés « marchés carbone »), peuvent être utilisés en fonction des particularités des pays concernés, éventuellement de manière complémentaire.

Généralement, les sources fortement émettrices (production d'électricité à partir de combustibles fossiles, grosses industries) sont plus souvent incluses au sein d'un marché carbone, alors que les « petits émetteurs » (petites entreprises) ou les sources diffuses (véhicules, chauffage et eau chaude sanitaire dans les bâtiments, agriculture, etc.) seront plutôt concernés par une taxe carbone.



\*Chongqing, Guangdong, Hubei, Pékin, Shanghai, Shenzhen et Tianjin  
\*\* Prix différents selon les secteurs couverts et ou les produits énergétiques  
Source : CDC Climat Recherche, Juin 2015.

Actuellement, 40 Etats, dont les Etats Membres de l'Union européenne, et plus de 20 juridictions sous nationales ont mis en place un prix du carbone ou sont en train de le faire. Le secrétariat exécutif de la Convention cadre des nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a par ailleurs publié le 18 novembre 2015 un rapport qui encourage les autres pays à suivre ce mouvement.

Le 26 octobre, lors du Conseil l'Environnement Européen, Ségolène Royal a proposé à ses collègues une stratégie de l'UE sur les valeurs du carbone. Parmi ses propositions, établir un corridor du prix du carbone (proposition du rapport Canfin-Grandjean), et élargir le prix du carbone à d'autres secteurs

### **Ségolène Royal a demandé à l'Union européenne d'agir sur le prix du carbone pour accélérer la croissance verte** 26 octobre 2015 - Énergie, Air et Climat

Les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre adoptés par l'Europe, qui prévoit de les réduire de 40 % entre 1990 et 2030, vont de pair avec un prix du carbone efficace, a affirmé la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, lors du Conseil environnement du 26 octobre 2015.

En France l'augmentation de la part carbone de la fiscalité, sur une trajectoire portant la tonne de CO<sub>2</sub> à 56 € en 2020 et 100 € en 2030, est globalement compensée par des allègements de charges pour les produits, travaux et revenus qui contribuent à la transition énergétique. Par exemple, la rénovation énergétique des bâtiments bénéficie d'un crédit d'impôt, d'une TVA réduite, et de l'éco-prêt à taux zéro.

**L'Europe doit agir résolument dans ce sens**, afin de renforcer la productivité des investissements verts. Ségolène Royal a rappelé que lors des « Business Dialogues » à Paris et New York, les entreprises ont demandé un prix du carbone afin de rentabiliser leurs investissements.

**Ségolène Royal a proposé à ses collègues une stratégie de l'Union européenne sur les valeurs du carbone.** Principal outil de mise en œuvre du paquet énergie climat européen, elle serait déclinée sur l'ensemble de ses instruments.

*1ère proposition : établir un corridor du prix du carbone (proposition du rapport Canfin-Grandjean).*  
Pour **donner de la visibilité et orienter les investissements**, Ségolène Royal a invité la Commission européenne à faire des propositions en utilisant le retour d'expérience des initiatives qui ont été lancées dans le monde.

*2ème instrument : élargir le prix du carbone à d'autres secteurs.*

Lorsque le prix du carbone **touche aussi les émissions des secteurs du bâtiment et des transports** cela permet d'inciter à la rénovation thermique des logements, à la création d'emplois, et accélère le déploiement des véhicules propres.

*3ème instrument : augmenter les investissements verts.*

En France, la loi de transition énergétique pour la croissance verte crée l'obligation pour les investisseurs institutionnels de rendre compte à leurs souscripteurs de l'exposition aux risques climat de leur portefeuille et de l'accroissement de la part verte de leur portefeuille. Ces mesures pourraient être étendues à tous les Etats membres.

*4ème instrument : arrêter les soutiens aux énergies fossiles.*

La France a annoncé **l'arrêt immédiat des crédits export pour les centrales à charbon**. Le groupe ENGIE a annoncé l'arrêt des projets de construction de centrale à charbon. Cette décision a été reçue favorablement par le marché.

La ministre a plaidé pour que cette position soit reprise par l'Union européenne dans le cadre des discussions OCDE.

5ème instrument : favoriser l'émergence d'un prix du carbone dans un maximum de pays à l'occasion de la COP21.

Le prix du carbone est le principal outil pour développer une économie mondiale décarbonée. L'Union européenne, pionnière dans ce domaine, doit en favoriser la généralisation.

Il ne s'agit pas d'imposer à tous un prix unique, ni une unique façon de fixer le prix du carbone, mais de promouvoir l'extension progressive de la couverture des émissions par des prix du carbone.

La France a présenté sa stratégie bas carbone en application de la loi sur la transition énergétique.

**Ségolène Royal a par ailleurs formulé des propositions concrètes pour que la réforme en cours du marché carbone européen, ETS, décidée au Conseil Européen d'octobre 2014, soit ambitieuse et efficace :**

1. Il faut inscrire dans la révision de la directive que les développements sur la tarification carbone dans le monde seront pris en compte dans l'Union Européenne, pour permettre un **nivellement vers le haut**.

2. **Il faut confirmer l'extinction de l'allocation gratuite de quotas pour les secteurs les moins exposés à la concurrence internationale en 2027**, comme inscrit dans l'actuelle directive, ce que ne prévoit pas le projet actuel de révision de la directive pour la période 2021-2030.

3. **Enfin nous devons mieux cibler l'allocation gratuite de quotas en la réservant aux cas où elle est nécessaire**, pour les secteurs exposés à une forte concurrence internationale et à un vrai risque de fuites de carbone, et ce sans dépasser le plafond total fixé dans la proposition de la directive européenne. Les quotas dégagés par ce ciblage pourraient être utilisés pour renforcer le fonds d'innovation NER 400 et ainsi dynamiser la croissance verte de l'UE.